

# CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE À L'INFN

**La Grande école du notariat a fermé les locaux de ses sites d'enseignement et de son siège parisien dès l'annonce du confinement sanitaire. Il convenait avant tout de protéger la santé des étudiants, des enseignants et du personnel administratif, tout en assurant dans l'urgence la qualité et la continuité des enseignements.**

Par Philippe Haumont



L'INFN rassemble 3 800 étudiants et 950 enseignants répartis sur dix-sept sites (ici, à Nantes).

**M**ême anticipé depuis plusieurs semaines, le basculement soudain de tous les enseignements en présentiel vers des cours à distance fut un grand défi.

Avec 3 800 étudiants et 950 enseignants répartis sur dix-sept sites et proposant sept filières de formation, on imagine le poids et la complexité de la transition. Première urgence, explique Mustapha Mekki, le directeur général de l'INFN<sup>1</sup> : « Procurer en nombre suffisant des solutions de visio-conférence, notamment GoToMeeting, pour assurer à distance la continuité des enseignements et la tenue des réunions. » Maître-mot de cette transition soudaine : la communication. Plusieurs

dizaines de circulaires seront adressées aux directeurs de sites pour rendre compte des informations livrées au fil de l'eau par les trois ministères (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Justice) sur la tenue d'examens ou la validation des contrôles continus et sur les périodes et modalités d'inscription. Les étudiants ne sont pas oubliés. « La publication régulière de lettres d'information et des directeurs disponibles pour répondre à chacun des nombreux mails ont fait face aux inquiétudes et interrogations des étudiants », détaille Mustapha Mekki.

## ÉVITER L'ANNÉE BLANCHE

Parmi les premières mesures également : la suspension des stages BTS première année,

avant même la fermeture des offices, pour des étudiants en convention avec l'institut et donc sous sa responsabilité, pour garantir leur sécurité. Le ministère a ensuite suggéré le maintien de certains stages en télétravail quand c'était possible, « mais nous avons estimé que le télétravail n'était pas formateur pour un stagiaire en BTS », assure Mustapha Mekki. Considérant que la durée minimale du stage, qui s'étale sur deux ans, est ramenée par le ministère de douze à quatre semaines pour les étudiants de première année, il devrait être assez simple de rattraper la situation la deuxième année.

En ce qui concerne les notaires-stagiaires en voie professionnelle (VP), la question ne s'est pas posée. En convention avec

► les entreprises, ils ressortent du droit du travail et, suivant la décision de leurs employeurs, se sont retrouvés soit en télétravail, soit en chômage partiel, lequel ne pourra pas être comptabilisé en temps de stage. En cas de télétravail des stagiaires, l'INFN a également prévu de sensibiliser les employeurs à la nécessité de laisser du temps à la formation, comme le prévoient les conventions.

Au cœur des préoccupations des responsables de l'INFN : tout faire pour que 2020 ne soit pas une année blanche, pour que la crise sanitaire affecte le moins possible la poursuite des cursus. La formation à distance ne devant pas entraîner de déperdition ou nuire à la qualité des enseignements, « un bilan a été demandé aux directeurs de sites après un mois », précise Mustapha Mekki. Idem auprès des directeurs de DSN (diplôme supérieur de notariat), cogérés avec l'université, qui ont fourni un tableau des examens et de la formation à distance et des modalités d'examens, tant en ce qui concerne le DSN que certains masters en droit notarial. « À part quelques couacs isolés, il y a eu un beau travail de solidarité et de bienveillance », note le directeur général adjoint de l'INFN.

*Les enseignants et le personnel administratif ont totalement joué le jeu du basculement en tenant compte de la spécificité des formations.* » Le principe d'équivalence entre formation en présentiel et formation à distance est acté, de même que

la mise à disposition des étudiants de supports écrits quand cela était possible, la tenue de visioconférences, soit pour des cours, soit pour des exercices.

L'enseignement à distance n'était pas une nouveauté pour l'INFN. Une plateforme d'évaluation existait déjà depuis plusieurs années, de plus en plus sollicitée par les directeurs de sites, de même que des plateformes d'e-learning pour des formations déjà délivrées à distance dans certaines filières. Un espace numérique de travail (ENT) basé sur une plateforme collaborative pédagogique est en cours d'expérimentation en direction des territoires ultramarins « pour compléter les cours en

présentiel, insiste Mustapha Mekki, car le numérique ne peut être qu'un complément, pas un substitut. Pas question d'inverser le principe et l'exception ». La crise sanitaire a tout de même eu ce mérite d'accélérer la stratégie numérique de l'INFN. Dans l'urgence, les professionnels ont dû se familiariser avec ces nouveaux équipements.

Sur YouTube, « Les rendez-vous de l'INFN » rendent les formations initiales accessibles à tous, du BTS à la voie universitaire, tant dans les matières juridiques que pour rester informé dans le contexte du confinement des conséquences des multiples ordonnances publiées ou des étapes successives de la sortie de crise.

### EN PRATIQUE

Quid des examens ? Pour les licences professionnelles et le DSN, qui sont du ressort des universités, les examens ont été soit tenus pour certains, comme à Toulouse, soit repoussés, soit organisés à distance. « La rentrée pourrait donc être décalée de quelques semaines dans certaines universités, ce qui, pour une formation qui s'étale sur trois ans, ne devrait pas poser de problème », estime le directeur général

de l'INFN. Pour les DMN (diplôme des métiers du notariat), les examens sont maintenus pour le mois de septembre. « En cas de difficultés, ils pourraient être envisagés à distance », précise également Mustapha Mekki. Mais c'est en

voie professionnelle que l'on dénombre le plus grand nombre de reports d'examens, même si le fonctionnement par modules autorise une certaine souplesse.

Côté inscriptions en ECCT (examen de contrôle des connaissances techniques), une voie d'accès à la fonction de notaire destinée aux collaborateurs, le ministère a reporté la date d'inscription à juillet, ce qui assure le délai nécessaire à l'acquisition de certaines pièces administratives.

Peu de changement pour la sélection à venir en ce qui concerne la voie professionnelle, « sinon que les membres de la commission nationale, dans le contexte du confinement, pourraient se réunir en

visioconférence pour organiser la sélection des étudiants sur dossier en juillet. »

En ce qui concerne le coût des formations, pas de réduction des frais d'inscription, mais Mustapha Mekki assure que « seront étudiées au cas par cas les situations d'étudiants confrontés à des difficultés sociales liées à la crise sanitaire, perte de stage ou parents ayant perdu leur emploi ».

Un groupe de travail devra travailler à la mise au point de critères objectifs qui seront ensuite validés par le conseil d'administration.

Quant aux contrats professionnels financés par les OPCO (opérateurs de compétences), une attestation de présence doit être établie par le responsable de l'enseignement pour que soit validée la prise en charge. L'OPCO a admis le principe d'équivalence entre présentiel et à distance. Encore faudra-t-il démontrer la réalité du travail fourni, du suivi des exercices, des cours à distance et des veilles juridiques.

### VERS UNE STRATÉGIE NATIONALE NUMÉRIQUE

L'INFN n'a pas attendu la crise sanitaire pour travailler à la mise en place d'une stratégie nationale numérique. Mais cette crise – qui en a révélé l'opportunité dans l'urgence – accélère le mouvement. Un guide est en gestation sur les directives à suivre en cas de nouvelle alerte, pour basculer en formation à distance, sans perte de qualité, sans défavoriser tel ou tel, plateforme par plateforme. « Dans un but d'homogénéité, une charte du numérique sera élaborée pour les étudiants, les enseignants et les employeurs », annonce Mustapha Mekki. Une plateforme collaborative est également dans les tuyaux. « Lorsque viendra la réforme qui fusionnera les deux voies d'accès, professionnelle et universitaire, nous serons bien avancés dans notre stratégie numérique », résume Mustapha Mekki. |

La direction générale de l'INFN est également composée de Xavier Daudé, directeur général délégué, Monique Deval, directrice de cabinet, Jézabel Jannot, directrice pédagogique, Stéphanie Coulon, DRH. Son président est depuis avril Jean Quintard (lire page 9).